



PROGRAMME

Formation Recouvrement et
Procédures Collectives

TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

SOFT SKILLS

MARQUE EMPLOYEUR

HANDICAP

PARCOURS CERTIFIANTS

PRÉVENTION

CENTRE

DE FORMATION PROFESSIONNELLE

depuis 2007

Qualiopi
processus certifié

Certification qualité délivrée au titre
de la catégorie «Actions de formation»

PARMI NOS THÉMATIQUES

Devictio
formations®

Informatique & Management

- Informatique / Bureautique
- PAO - 3D - Vidéo
- Web / E-Marketing
- Management / Communication
- Juridique / Comptabilité
- Commercial / Efficacité professionnelle
- Handicap
- QVCT / RPS
- Marque employeur
- Parcours certifiants

MAGNIS
FORMATION
by Devictio

Sécurité & Prévention

- AIPR
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) / MAC SST
- Habilitations électriques
- CACES
- Manipulation d'extincteurs
- Hygiène alimentaire
- Travail en hauteur
- CSE SSCT
- Geste & posture TMS
- Sécurité Incendie

PiXio
by Devictio

E-Learning & Développement personnel

- Langues étrangères
- Développement commercial DISC & WPMOT
- Développement personnel
- E-learning
- Marketing Entreprise
- Parcours en digital

DES FORMATIONS

QUALIFIANTES ET CERTIFIANTES



“ Tous nos formateurs sont des consultants et des professionnels **experts** dans leur domaine d'intervention [...] ”

VOUS ÊTES

Une entreprise et vous souhaitez développer les compétences de vos salariés ? Renforcer votre marque employeur ? Renforcer la prévention et la sécurité dans vos locaux ?

Un particulier (salarié ou demandeur d'emploi) et vous souhaitez acquérir ou renforcer vos compétences sur les outils informatiques, en soft skills ou en développement personnel ? Obtenir une certification professionnelle ?

NOS SOLUTIONS

Formation en groupe ou sur-mesure, en centre ou sur site. Présentiel, distanciel, e-learning, apprentissage mixte (blended learning). Nos stages comprennent des mises en situation et de nombreux travaux pratiques. Nos certifications professionnelles vous permettront de mettre en avant votre expertise.

NOS FORMATEURS

Nos formateurs sont à la fois professionnels et intervenants, ils vous font bénéficier de leur expérience professionnelle cumulée à leur compétence pédagogique. Quel que soit votre niveau, ils sauront vous écouter et vous accompagner pour vous aider à acquérir toutes les compétences nécessaires.

FAITES NOUS PART DE VOTRE PROJET

04 72 64 25 19

formation@devictio.fr

Formation Recouvrement et Procédures Collectives



Référence : JCREC355

Nombre de stagiaires max : 5

Modalités d'inscription :

Les inscriptions sont possibles :

- **Jusqu'à 48 heures avant le début de la formation**, sous réserve des places disponibles, pour les financements en **autofinancement** ou **via le plan de développement des compétences de l'entreprise**.
- **Environ 4 semaines avant le début de la formation** pour les demandes de financement auprès d'un **OPCO** ou de **France Travail**, afin de permettre l'instruction du dossier.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Devictio s'engage à favoriser l'accès à ses formations aux personnes en situation de handicap. Pour étudier les possibilités d'adaptation de la formation à vos besoins, nous vous invitons à contacter notre référent handicap :

- 04 72 64 25 19
- formation@devictio.fr

Public visé :

- Dirigeants et responsables de PME
- Responsables administratifs et financiers
- Credit Managers
- Responsables ADV
- Comptables et collaborateurs des services financiers
- Chargés de recouvrement et responsables contentieux
- Toute personne amenée à gérer les créances d'un client en difficulté

Objectifs :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les principales procédures applicables aux entreprises en difficulté.

- Distinguer sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire.
- Identifier les conséquences de l'ouverture d'une procédure collective pour le créancier.
- Repérer les principaux intervenants et comprendre leur rôle.
- Identifier les créances devant faire l'objet d'une déclaration.
- Préparer et effectuer une déclaration de créance.
- Comprendre les principales étapes de vérification et d'admission d'une créance.
- Identifier les possibilités de revendication de biens ou de marchandises.
- Suivre l'évolution d'une procédure collective et adapter ses actions.

Compétences visées :

- Identifier la procédure collective applicable à un client en difficulté.
- Mesurer les conséquences de son ouverture sur les actions de recouvrement.
- Identifier les interlocuteurs compétents.
- Préparer et formaliser une déclaration de créance.
- Suivre la vérification et l'admission d'une créance.
- Identifier les possibilités de revendication de biens ou marchandises.
- Organiser le suivi d'un dossier pendant la procédure collective.
- Préserver les intérêts de l'entreprise créancière.

Moyens techniques et pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Exemples issus de situations professionnelles.
- Analyse de documents liés aux procédures collectives.
- Exercice pratique de déclaration de créance.
- Étude de cas portant sur un client en difficulté.
- Construction d'une check-list opérationnelle.
- Échanges avec le formateur sur les problématiques rencontrées par les participants.
- Support pédagogique et ressources pratiques mis à disposition.

Modalités d'évaluation :

- Positionnement des connaissances en début de formation.
- Questions de validation des acquis au cours de la journée.
- Exercice pratique portant sur la déclaration d'une créance.
- Étude de cas sur la gestion d'un client en procédure collective.
- Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques en fin de formation.

Validation de la formation :

Attestation de fin de formation envoyée par mail.

Pré-requis :

- Aucun prérequis juridique spécifique n'est nécessaire.
- Une connaissance des principes du recouvrement des créances facilite la mise en pratique.

Durée : 1 jour(s) / 7 heures

Points abordés :

Formation Recouvrement et Procédures Collectives

Lorsqu'un client fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, les règles habituelles de recouvrement sont profondément modifiées. Le créancier doit réagir rapidement, identifier ses droits et accomplir les démarches nécessaires pour préserver ses chances de recouvrer sa créance.

1. Comprendre les entreprises en difficulté et les procédures collectives

- Identifier les principaux signes de difficulté d'une entreprise.
- Comprendre la notion de cessation des paiements.
- Distinguer les dispositifs de prévention des procédures collectives.
- Comprendre le rôle du mandat ad hoc et de la conciliation.
- Distinguer sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire.
- Comprendre les objectifs et principales caractéristiques de chaque procédure.

2. Comprendre les conséquences du jugement d'ouverture pour le créancier

- Identifier la date et la nature de la procédure ouverte.
- Comprendre les effets du jugement d'ouverture sur les créances antérieures.
- Comprendre le principe d'interdiction ou de suspension des poursuites individuelles.
- Identifier les conséquences sur les actions de recouvrement déjà engagées.
- Distinguer les créances antérieures et les créances nées après le jugement d'ouverture.
- Identifier les premières actions à réaliser dès que l'entreprise apprend l'ouverture d'une procédure.

3. Identifier les acteurs de la procédure collective

- Comprendre le rôle du tribunal et du juge-commissaire.
- Identifier les missions du mandataire judiciaire.
- Comprendre le rôle de l'administrateur judiciaire.
- Identifier le rôle du liquidateur judiciaire.

- Comprendre le rôle du commissaire à l'exécution du plan.
- Savoir vers quel interlocuteur se tourner selon la situation.

4. Déclarer efficacement sa créance

- Identifier les créances concernées par la déclaration.
- Repérer le jugement d'ouverture et sa publication.
- Identifier le délai applicable à la déclaration de créance.
- Déterminer le montant de la créance à déclarer.
- Identifier les informations et justificatifs nécessaires.
- Comprendre à qui adresser la déclaration.
- Conserver les preuves et assurer la traçabilité de la démarche.
- Identifier les conséquences possibles d'une déclaration tardive.

5. Comprendre la vérification et l'admission des créances

- Comprendre les principales étapes de vérification des créances.
- Identifier les demandes d'informations ou contestations pouvant intervenir.
- Savoir réagir en cas de contestation de la créance.
- Comprendre le principe d'admission ou de rejet d'une créance.
- Identifier les informations à suivre pendant la procédure.

6. Préserver ses droits sur les biens et marchandises

- Comprendre le principe de la clause de réserve de propriété.
- Identifier les conditions permettant d'envisager une revendication.
- Identifier les biens et marchandises susceptibles d'être concernés.
- Comprendre les principes et délais de l'action en revendication.
- Identifier les documents permettant de justifier ses droits.
- Mesurer l'intérêt de sécuriser les ventes en amont.

7. Suivre la procédure et adapter sa stratégie de créancier

- Suivre les principales étapes de la procédure collective.
- Comprendre les conséquences d'un plan de sauvegarde ou de redressement.
- Identifier les conséquences d'une liquidation judiciaire.
- Comprendre les incidences de la clôture de la procédure pour le créancier.
- Organiser le suivi interne des dossiers clients en procédure collective.
- Identifier les informations à transmettre aux services comptables, financiers et commerciaux.

8. Mise en pratique – Gérer un client en procédure collective

- Analyser la situation d'un client en difficulté.
- Identifier la procédure ouverte et ses conséquences.

- Recenser les créances concernées.
- Préparer une déclaration de créance à partir d'un cas pratique.
- Identifier les justificatifs nécessaires.
- Déterminer les actions à entreprendre et les interlocuteurs à contacter.
- Construire une check-list de suivi d'un client en procédure collective.

NOS TARIFS

INTER dans nos locaux	1050 €* (1050 €* / jour)
INTRA dans toute la France	sur devis

* Nos formations ne sont pas soumises à la TVA



FINANCEMENT



COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

IL EXISTE PLUSIEURS DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- AIF (Pôle Emploi)
- FNE-Formation
- Fonds d'assurances formations (FAF)
- Contrats cadres
- Opérateurs de compétences (OPCO)
- Plan de Développement des compétences



CONTACTEZ NOUS !

04 72 64 25 19



magnis-formation.fr



pixio-formation.fr



devictio.fr

CENTRE

DE FORMATION PROFESSIONNELLE

📍 12 place Bir Hakeim - 69003 Lyon (siège)

📍 57 rue d'Amsterdam - 75008 Paris

✉ formation@devictio.fr

f facebook.com/organisme.de.formation

in fr.linkedin.com/company/devictio

📷 instagram.com/devictioformations